

avait un excédent considérable de l'exportation sur l'importation. En 1876, c'est la contraire, et aussi dans le premier trimestre de 1877. La gêne était donc préexistante à l'acte du 16 mai. Aujourd'hui, il y a, au contraire, dans certaines branches du commerce et de l'industrie une tendance à se relever. Mais le débat a surtout un caractère politique : il a son point de départ dans la façon dont a été votée la Constitution et dont a été organisée la République.» M. Paris s'associa, en ce qui le concernait, à la pratique du système des candidatures officielles, et, dans ce dessein, il adressa à ses agents de tous grades une série de circulaires comminatoires, où il chargeait, par exemple, les employés des compagnies de chemins de fer de la police électorale. Après avoir pris en outre diverses mesures tendant à modifier l'organisation du ministère des Travaux publics, et, après s'être prononcé, comme ses collègues, en faveur de la résistance, à la suite des élections républicaines d'octobre, il quitta le ministère avec eux, le 22 novembre suivant, pour reprendre à droite sa place de sénateur. Il combattit le ministère Dufaure, se montra l'adversaire déterminé de l'article 7 et des lois Ferry sur l'enseignement; en 1881, il réussit à faire introduire dans la loi qui rendait l'instruction primaire obligatoire et laïque un amendement supprimant l'examen de fin d'année pour les enfants qui reçoivent l'instruction dans leurs familles, ainsi que l'envoi des enfants dans une école publique ou privée au choix des parents lorsque des examens auraient prouvé qu'une instruction suffisante ne leur est pas donnée, ces mesures étant remplacées par une citation devant le juge de paix, avec une amende de 11 à 15 francs pour toute sanction. Le 6 janvier 1882, M. Paris échoua, au renouvellement triennal du Sénat, avec 499 voix sur 1,001 votants. Mais il rentra au Sénat le 6 janvier 1885, ayant obtenu, dans le Pas-de-Calais, 1,044 voix sur 1,759 votants. Il s'adonna alors avec un nouveau zèle à la défense de la politique conservatrice, parla, en février, en faveur de la surtaxe des céréales, combattit (décembre) la loi sur les délégués mineurs, soutint (janvier 1887) la capacité légale de la femme séparée, s'opposa (juin) au relèvement du taux des betteraves prises en charge, se prononça (décembre) contre la prolongation à six mois du traité de commerce avec l'Italie, appuya (février 1888) le maintien des livrets ouvriers, défendit (avril) les dispenses militaires accordées par la loi de 1872, et vota, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

PARIS (PHILIPPE), représentant de 1872 à 1874, né à Secqueville-en-Bessin (Calvados) le 31 mars 1814, mort à Caen (Calvados) le 20 février 1874, étudia le droit, fut reçu avocat, exerça cette profession à Caen, devint bâtonnier de l'ordre, et fut nommé conseiller général du Calvados. Après avoir échoué, sur une liste républicaine, le 8 février 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale dans le Calvados, avec 38,022 voix (86,564 votants), il fut élu représentant de ce département (en remplacement de M. Balleroy, décédé), le 20 octobre 1872, par 23,773 voix sur 64,473 votants et 124,657 inscrits, contre 17,891 à M. de Fournès, 15,346 à M. Joret-Desclosières, et 2,085 à M. de Colbert. Il prit place au centre gauche,

appuya la politique de Thiers, se prononça contre sa chute au 24 mai 1873, et combattit le ministère de Broglie. Décédé en février 1874, il fut remplacé, le 6 août suivant, par M. Le Provost de Launay.

PARISIS (PIERRE-LOUIS), représentant en 1848 et 1849, né à Gien (Loiret) le 12 août 1795, mort à Arras (Pas-de-Calais) le 5 mars 1866, fit de bonnes études au lycée d'Orléans, entra au grand séminaire, y fut professeur, et fut ordonné prêtre le 18 septembre 1819. Après avoir occupé les postes de vicaire de Saint-Paul à Orléans (1822), et de curé de Gien (1828), il fut nommé, le 28 août 1834, évêque de Langres, et sacré le 8 février 1835. Plusieurs de ses écrits, comme prêtre, eurent un grand retentissement dans le monde politique et religieux. Il avait publié notamment : *Le député père de famille ou les affaires impossibles* (1844); *Cos de conscience à propos des libertés exercées ou réclamées par les catholiques* (1847); *La démocratie devant l'enseignement catholique* (1847 et 1849), et une suite de brochures relatives à la *Liberté de l'Eglise* et à la *Liberté de l'enseignement* (1844-1846), lorsqu'il fut élu, par les conservateurs monarchistes du Morbihan, le 23 avril 1848, représentant à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 12, par 60,640 voix (105,877 votants, 123,200 inscrits). Président du comité des cultes, l'évêque de Langres défendit avec zèle les intérêts du parti catholique, et se prononça avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavagnac, contre la réduction de l'impôt du sel, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du Morbihan à l'Assemblée législative, le 5^e sur 10, par 55,544 voix (86,060 votants, 127,169 inscrits), il continua de voter avec la droite, et appuya de sa parole (21 septembre) la loi sur la liberté de l'enseignement tout en dégageant la responsabilité de l'Eglise dans sa rédaction. Il fut promu évêque d'Arras le 12 août 1851, et, après le coup d'Etat du 2 décembre, se retira de la scène politique. On remarqua l'ardeur avec laquelle il se fit, en mainte occasion, le défenseur du pouvoir temporel du pape, dans ses mandements, lettres pastorales, etc. Mgr Parisisis a beaucoup contribué à favoriser l'extension en France du rite romain : on lui doit plusieurs livres de piété et de liturgie. Comte romain depuis le 4 juin 1842, il fut fait officier de la Légion d'honneur le 10 janvier 1853.

PARISOT (JEAN-NICOLAS-JACQUES, CHEVALIER), député en 1789, né aux Riceys (Aube) le 5 janvier 1757, mort aux Riceys le 21 décembre 1838, fut avocat aux Riceys, puis procureur fiscal. Le 24 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Bar-sur-Seine, avec 30 voix. Il fit partie de la majorité de la Constituante. Nommé, le 23 vendémiaire an IV, président du tribunal criminel de l'Aube, puis, après le coup d'Etat de Bonaparte, président du tribunal civil de Troyes (14 germinal an VIII), il fut créé chevalier de l'Empire le 12 novembre 1809.

PARISOT (JACQUES), député au Conseil des Cinq-Cents, né aux Riceys (Aube) le 22 mai 1747, mort à Paris le 30 avril 1816, était avocat au parlement avant la Révolution et em-

ployé à l'administration des fermes générales. En 1789, il devint capitaine dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, et, bien que ce corps eût été licencié, prit part à la défense des Tuileries le 10 août. Il y fut blessé et ne dut son salut qu'au dévouement de quelques grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas qui l'emportèrent. A cette époque, il témoigna beaucoup de dévouement à la famille royale : dans quelques mots tracés avec une épingle, Madame Elisabeth lui en témoigna sa reconnaissance. Il émigra en 1793, pour échapper aux poursuites qui le menaçaient, et ce fut un de ses homonymes, *Pariseau*, qui fut arrêté à sa place et exécuté. Rentré en France après la chute de Robespierre, Parisot fut élu, le 13 vendémiaire au IV, député de la Haute-Marne au conseil des Cinq-Cents, par 136 voix (225 votants). Il prit place parmi les modérés, fut mêlé à différents complots royalistes, mais parvint cependant à échapper à la proscription du 18 fructidor. Hostile au 18 brumaire, il fut exclu du corps législatif le lendemain. Nommé en 1814, à la Restauration, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, il fit ensuite partie du conseil de la duchesse douairière d'Orléans.

PARMENTIER (CHARLES-JOSEPH, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lunéville (Meurthe) le 6 novembre 1765, mort à Phalsbourg (Meurthe) le 2 février 1843, « fils de M. Jean-François Parmentier, conseiller du roy, avocat en ses conseils et à la cour souveraine, et de demoiselle Catherine Adrian, son épouse », fut maire de Phalsbourg sous l'Empire. Membre de la Légion d'honneur, il fut créé baron, le 13 mars 1813, et fut élu (9 mai 1815) représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Sarrebourg, avec 41 voix (78 votants), contre 37 à M. Biqueley. Parmentier n'appartint pas à d'autres législatures.

PARMENTIER (LOUIS), député au Corps législatif en 1852, né à Montpellier (Hérault) le 29 avril 1800, mort à Montpellier le 7 mars 1852, propriétaire, et maire de sa ville natale, fut élu, le 29 février 1852, comme candidat du gouvernement, député au Corps législatif par la 1^{re} circonscription de l'Hérault, par 12,701 voix (15,008 votants, 39,836 inscrits), contre 1,641 voix inconstitutionnelles. M. Parmentier, qui s'était montré partisan du prince Louis-Napoléon, n'eut pas le temps de se faire remarquer à la Chambre, car il mourut le 7 mars 1852, et fut remplacé, le 19 septembre suivant, par M. Doumet.

PAROLETTI (VICTOR-MODESTE), chevalier, député au Corps législatif de 1807 à 1814, né à Turin (Italie) le 12 février 1767, mort à Turin le 15 décembre 1834, étudia le droit, se fit recevoir docteur, s'occupa de science et d'archéologie, et devint membre de l'Académie de Turin. Après avoir été, dans son pays, secrétaire général du gouvernement provisoire (1799), membre de la consulta (1800), conseiller de l'administration générale (1802), il fut choisi (13 avril 1807), par le Sénat conservateur, comme député du département du Pô au Corps législatif, où il parla en faveur des encouragements donnés aux beaux-arts. Son mandat lui ayant été renouvelé le 6 janvier 1813, Paroletti siégea jusqu'en 1814. Il fut fait, le 19 juin 1813, chevalier de l'Empire. Etabli à Paris, il obtint,

de la Restauration, des lettres de naturalisation, et retourna dans sa patrie en 1825. On a de lui : *Recherches sur l'influence de la lumière sur la propagation du son* (1805); — *Turin et ses curiosités* (1808); — *Voyage romantique et pittoresque dans les provinces occidentales de l'Italie* (1828), etc. Son frère, entré au service de la France, était général de brigade en 1813.

PAROY (GUY LEGENTIL, MARQUIS DE), député en 1789, né à Paroy (Seine-et-Marne) le 20 juillet 1728, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 24 mai 1807, servit dans les armées du roi en qualité d'officier des gardes-françaises. Grand bailli d'épée de Provins, il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse de son bailliage aux Etats-Généraux. Le marquis de Paroy opina, dans l'Assemblée Constituante, avec la droite, accompagna le roi à Paris le 16 juillet 1789, demanda un congé le 13 avril 1790, donna sa démission en mai 1791, et fut remplacé, le 17, par Billy. Il ne reparut plus sur la scène politique.

PARRY (EUGÈNE-ALEXANDRE), député de 1876 à 1885, membre du Sénat, né à Saint-Julien-le-Châtel (Creuse) le 2 mai 1822, agriculteur, propriétaire, maire de Parsac (Creuse) (1871), révoqué après le 24 mai 1873, membre, pour le canton de Jarnages, et vice-président du conseil général de la Creuse, fut élu, le 20 février 1876, sur un programme nettement dévoué à la Constitution de 1875, député de l'arrondissement de Boussac, par 5,641 voix (8,628 votants, 10,531 inscrits), contre 2,473 à M. Lezard et 501 à M. Desainthorent. Il prit place à la gauche républicaine et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu de nouveau après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 5,739 voix (8,113 votants, 10,927 inscrits), contre 2,348 à M. Desfossés-Lagravière, il combattit les dernières tentatives de résistance des ministres du 16 mai, soutint le cabinet Dufaure qui les remplaça, fit partie de la commission de la loi sur l'instruction primaire, et vit son mandat renouvelé, le 21 août 1881, par 4,589 voix (6,755 votants, 11,224 inscrits), contre 2,046 à M. Cousset, radical. Il continua de siéger à gauche, soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et fut élu aux élections triennales du 6 janvier 1885, sénateur de la Creuse, par 455 voix (616 votants). M. Parry a appuyé de ses votes, à la Chambre haute, les ministères opportunistes, a voté l'expulsion des princes, et s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

PARSY (EDOUARD-CASIMIR-DÉSIRÉ), représentant en 1874, député en 1876, né à Cambrai (Nord) le 18 octobre 1829, mort à Cambrai le 17 août 1876, neveu de M. Brabant (*Voy. ce nom*), avait été négociant, juge au tribunal de commerce de Cambrai, conseiller municipal de cette ville; il était maire de la ville depuis le 4 septembre 1870, lorsque, à la chute de Thiers (mai 1873), le gouvernement lui demanda sa démission. Mais personne n'ayant voulu le remplacer dans ces fonctions, il continua de les remplir comme premier conseiller municipal. Candidat républicain à la députation dans son départe-

ment, lors de l'élection partielle motivée par le décès de M. de Brigode, il fut élu, le 8 novembre 1874, représentant du Nord à l'Assemblée nationale, par 119,356 voix (224,753 votants, 322,897 inscrits), prit place au centre gauche, et s'associa aux derniers votes de l'Assemblée, notamment pour la Constitution du 25 février 1875. Réélu, le 20 février 1876, avec le patronage de Thiers, député de la 2^e circonscription de Cambrai, par 13,279 voix (15,960 votants), il reprit sa place dans la gauche modérée : décédé le 17 août suivant, il fut remplacé, le 12 octobre, par M. Bertrand-Milcent.

PARTARIEU-LAFOSSE (PIERRE), député au Corps législatif de l'an XI à 1807, né à Auros (Gironde) le 16 novembre 1756, mort à Paris le 23 juin 1853, « fils de M. Jean Partarieu, procureur d'office et de demoiselle Marguerite Fontenel », fit ses études à Condom, son droit à Bordeaux, vint à Paris sous les auspices d'un de ses parents, l'abbé Carrière, janséniste, et entra dans l'administration comme contrôleur de la marine au Sénégal (8 octobre 1786) fonctions qu'il cumula avec celles de commissaire des guerres. L'assemblée électorale de Saint-Louis (Sénégal) le nomma (24 juillet 1790) député à la Constituante, où il ne siégea pas. De retour en France, il devint commandant de la garde nationale d'Auros (29 juillet 1792, l'un des administrateurs de la Gironde novembre suivant), et fut délégué par ses collègues près des volontaires envoyés contre la Vendée ; il se battit avec eux, et courut même à Fontenay de réels dangers. Secrétaire de la commission populaire de Bordeaux (juin 1793), il fit partie du conseil de préfecture au Consulat, fut envoyé à Lyon, près de Bonaparte (janvier 1802), pour le prier de visiter Bordeaux, fut fait chevalier de la Légion d'honneur, et fut élu, le 9 thermidor an XI, par le Sénat conservateur, député de la Gironde au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1808. Les tentatives d'opposition qu'il fit dans cette assemblée et certaines excentricités de langage lui retirèrent, à cette époque, la faveur du pouvoir ; il rentra dans la vie privée. Membre de l'Académie de Bordeaux (1807).

PARTARIEU-LAFOSSE (JEAN-ISIDORE), député en 1837, né à Paris le 14 décembre 1797, mort à Paris le 29 septembre 1862, fils du précédent, étudia le droit et fit sa carrière dans la magistrature. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, il fut élu, le 4 novembre 1837, député du 9^e collège de la Gironde (La Réole), par 131 voix (197 votants, 339 inscrits). Ayant donné presque aussitôt sa démission, M. Partarieu-Lafosse fut remplacé, le 3 février 1838, par M. Dussaux. Il est mort à 85 ans, conseiller honoraire à la cour impériale de Paris.

PARTOUNEAUX (LOUIS, COMTE), député de 1821 à 1830, né à Rouilly-sur-Seine (Aube) le 26 septembre 1770, mort à Menton (Alpes-Maritimes) le 14 janvier 1835, fit ses études au collège Louis-le-Grand, et s'engagea en 1791 dans un bataillon de grenadiers volontaires. Sous-lieutenant, puis capitaine à l'armée des Alpes, sous le général Anselme, il fut blessé devant Toulon en 1793, et nommé adjudant-général. Il se signala à la prise de Savone (24 septembre 1794), et y gagna le grade de général de brigade. Après avoir commandé les îles Sainte-Marguerite, il rejoignit, en 1796, l'armée d'Italie sous les ordres de Bonaparte, et se battit courageusement à Rivoli, à Klagen-

furth et à Neumarch ; en 1799, il était à Vérone, lorsque Schérer perdit la bataille de Magnano ; blessé et fait prisonnier à Novi, il reçut, après son échange, le commandement de quelques bataillons en Hollande. Général de division le 27 août 1803, commandeur de la Légion d'honneur le 9 frimaire an XII, il fut employé à l'armée d'Angleterre, puis à l'armée d'Italie où il commanda une division mixte, et contribua, avec Garlaine et Molitor, à la victoire de Caldiero (30 octobre 1805). L'année suivante, lorsque, par suite de la convention séparée conclue par la reine Caroline avec les coalisés, Joseph Bonaparte marcha sur Naples, Partouneaux fit partie de cette armée, et, placé sous les ordres de Régnier, s'empara du fort de Reggio (24 juillet 1806). En 1809, à Scylla, il força les Anglo-Siciliens à se rembarquer précipitamment (22 juillet). Il resta en Napolitaine jusqu'en 1812 ; à cette époque, il prit, à la grande armée, le commandement de la 1^{re} division du 9^e corps, placé sous les ordres du duc de Bellune. Lors de la retraite, il fut posté à Borizow pour tromper l'ennemi, et permettre à l'armée de franchir la Bérésina. Dans la nuit du 27 au 28 novembre, il fut attaqué à l'est par les cosaques de Platow, au nord par Wittgenstein, à l'ouest par Tchetchakof ; il avait négligé de se couvrir et, acculé contre la Bérésina par des forces supérieures, n'ayant lui-même que 2,000 hommes, il dut mettre bas les armes. Dans le 29^e bulletin de la grande armée qui annonçait à la France les désastres de la campagne, Napoléon décria cette capitulation. Rendu à la liberté en 1814, Partouneaux s'empressa de protester contre cette déchéance, mais inutilement. La seconde Restauration le nomma commandant de la 5^e division militaire (Marseille), puis de la 10^e (Toulouse), le fit comte le 15 mars 1817, commandant de la 1^{re} division d'infanterie de la garde royale en 1820, et commandeur de Saint-Louis le 1^{er} mai 1821. Élu député du grand collège du Var, le 20 octobre 1821, par 66 voix (105 votants) ; réélu, le 6 mars 1824, par 107 voix (117 votants), et le 24 novembre 1827, par 89 voix (95 votants, 147 inscrits), il siégea parmi les royalistes intransigeants, parla sur les questions militaires, et montra une irréconciliable animosité contre l'empire, dont, disait-il, il avait à se plaindre. Grand-croix de la Légion d'honneur le 14 août 1823, il fut mis à la retraite, comme lieutenant-général, le 13 août 1832, et mourut peu après d'une attaque d'apoplexie. On a de lui : *Adresse et rapports sur l'affaire du 27 au 28 novembre 1812, qu'a eue la 1^{re} division du 9^e corps de la grande armée au passage de la Bérésina* (1815) ; *Lettre sur le compte-rendu par plusieurs historiens de la campagne de Russie et par le 29^e bulletin, de l'affaire du 27 au 28 novembre 1812* (1817).

PARTOUNEAUX (ANTOINE-ADOLPHE, VICOMTE), député au Corps législatif de 1852 à 1855, né à Menton (Alpes-Maritimes) le 31 mai 1801, mort le 2 septembre 1855, fils du précédent, étudia le droit, et fut reçu licencié le 7 juillet 1821. Surintendant au ministère de l'Intérieur le 3 janvier 1822, il suivit la carrière administrative, et devint, le 14 mai 1826, sous-préfet de Tonnerre. Il quitta l'administration en 1830. Rallié, plus tard, à la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte, il se présenta, avec l'appui du gouvernement, comme candidat au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription du Var, et fut élu député, le 29 février 1852 par 16,352 voix (16,662 vo-

tants, 34,693 inscrits), contre 226 à M. Conte, ancien représentant. Il prit part au rétablissement de l'Empire, vota avec la majorité dynastique, et, décédé en septembre 1855, fut remplacé, le 20 octobre suivant, par M. Lescoyer-d'Attainville.

PARTZ DE PRESSY (ADOLPHE-CHARLES-MARIE, MARQUIS DE), représentant en 1871, député de 1876 à 1881 et de 1885 à 1889, né à Equirres (Pas-de-Calais) le 3 juillet 1819, riche propriétaire du département, se présenta pour la première fois, comme candidat monarchiste indépendant, aux élections du 24 mai 1869 pour le Corps législatif, dans la 6^e circonscription du Pas-de-Calais; il échoua avec 7,828 voix contre 11,110 données à l'élu officiel, M. Mathieu. Après la chute de l'Empire, M. de Partz de Pressy fut porté sur la liste conservatrice, dans le Pas-de-Calais, et élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 15, par 141,029 voix (149,532 votants, 206,432 inscrits). Il prit place à droite, parmi les légitimistes, fit partie du cercle des Réservoirs, signa la proposition tendant au rétablissement de la monarchie, et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* le pouvoir constituant, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *contre* l'amendement Wallon et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Conseiller général du Pas-de-Calais pour le canton d'Heuchin, il refusa, en 1876, la candidature au Sénat, et se présenta avec succès aux élections législatives du 20 février, qui le firent député de l'arrondissement de Saint-Pol, par 9,003 voix (17,974 votants, 22,464 inscrits), contre 6,884 au bonapartiste, M. Thuillier. Il siégea dans la minorité conservatrice, fut, à la suite de l'acte du 16 mai 1877, au nombre des députés qui appuyèrent la politique du cabinet de Broglie, et, candidat officiel du gouvernement après la dissolution, il obtint sa réélection le 14 octobre 1877, par 10,627 voix (19,955 votants, 22,565 inscrits), contre 7,195 à M. Graux et 2,057 à M. Thuillier. M. de Partz de Pressy combattit le ministère Dufaure, vota *contre* l'article 7, *contre* les lois sur l'enseignement, *contre* le retour du parlement à Paris, *contre* l'amnistie, etc., et échoua au renouvellement du 21 août 1881, avec 8,595 voix contre 10,687 à l'élu républicain, M. Graux. Il rentra, grâce au scrutin de liste, dans la vie parlementaire; ayant été porté, le 4 octobre 1885, sur la liste monarchiste du Pas-de-Calais, il fut élu député, le 10^e sur 12, par 101,030 voix (180,439 votants, 216,227 inscrits). Il se prononça, dans la législature, *contre* les divers ministères qui se succédèrent au pouvoir, *contre* la nouvelle loi militaire, *contre* la loi sur l'enseignement primaire, et, dans la dernière session, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

PAS DE BEAULIEU (JEAN-BAPTISTE-PIERRE, BARON), député de 1827 à 1830, né à Saint-Affrique (Aveyron) le 16 juin 1787, mort à Savigny-sous-Beaume (Côte-d'Or) le 24 décembre 1858, appartient à l'armée qu'il quitta, le 7 avril 1824, avec le grade de lieutenant-colo-

nel d'infanterie. Administrateur de l'hospice civil de Valenciennes, il fut élu, le 17 novembre 1827, député du 8^e arrondissement du Nord (Valenciennes), par 116 voix (179 votants, 210 inscrits), contre 59 au baron de Grouard. M. Pas de Beaulieu soutint de ses votes le gouvernement de Charles X, ne fut pas des 221, et se représenta devant les électeurs de son arrondissement le 23 juin 1830 : il échoua avec 98 voix contre 115 à l'élu, M. de Vatimesnil; mais il se fit élire, huit jours après (3 juillet), député du Nord, au grand collège, par 312 voix (585 votants, 687 inscrits). A la révolution de 1830, il envoya sa démission de député dans les termes suivants :

« Paris, 11 août 1830.

« Monsieur le président,

« D'après une déclaration faite à la tribune, dans la séance du 7 de ce mois, je me crois obligé de vous adresser ma démission, que je vous prie de vouloir bien soumettre à la Chambre.

« Comme député, je dois compte de tous mes actes à mes commettants. Je ne sais s'ils m'approuveraient, et dans le doute je m'abstiens.

« Comme citoyen, ami de mon pays, j'obéirai aux lois et au roi des Français.

« J'ai l'honneur d'être... etc.

« BARON PAS DE BEAULIEU,
(député du Nord). »

Il se retira ensuite dans la Côte-d'Or où il finit ses jours.

PASCAL (ALEXANDRE-CHARLES), député au Corps législatif en l'an X et en 1809, né à Grenoble (Isère) le 9 juin 1751, mort à Grenoble le 1^{er} décembre 1818, « fils de M. Charles Pascal, conseiller du roi, référendaire en la chancellerie, et de demoiselle Hélène Coquet », avait été négociant à Voiron (Isère), et administrateur du département de la Corréze, et était conseiller général de l'Isère, lorsqu'il fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de ce dernier département au Corps législatif. Réélu, le 2 mai 1809, il ne se fit pas remarquer dans cette assemblée où il siégea jusqu'à la chute de l'Empire.

PASCAL (LOUIS-JEAN-FRANÇOIS), représentant du peuple en 1848, né aux Arcs (Var) le 28 décembre 1812, mort à Genève (Suisse) le 3 août 1867, fit son droit à Aix et se fixa comme avocat dans cette ville où il plaida surtout des procès politiques. Il alla ensuite habiter Marseille où il fonda en 1840 l'*Ere nouvelle*, journal radical, qui fut bientôt supprimé, mais qui reparut à la révolution de 1848. Sa candidature radicale ayant été soutenue par les comités républicains et démocratiques de Marseille, M. Pascal fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée Constituante, le 10^e et dernier, par 30,581 voix. Il prit place à l'extrême gauche, fit partie du comité de législation, prit plusieurs fois la parole à la tribune et dans les commissions, défendit la liberté de la presse et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *pour* l'amendement Grévy, *pour* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau et *contre* l'interdiction des clubs. Très hostile à la politique de l'Elysée, il ne fut pas réélu à la Législative, et reprit sa place au barreau d'Aix.

PASCAL (PIERRE-MARIUS-FRÉDÉRIC), représentant en 1849, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 28 octobre 1801, mort à Marseille le 1^{er} mai 1862, était banquier dans cette ville. Il avait succédé à son père, M. Pierre Pascal, ancien président du tribunal de commerce. M. Frédéric Pascal fut à son tour membre de la chambre de commerce, conseiller municipal, juge et président du tribunal de commerce de Marseille. Conservateur-monarchiste, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, le 9^e et dernier, par 37,651 voix (114,293 inscrits). Il siégea à droite, vota avec la majorité, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, et ne fit pas partie d'autres assemblées. Chevalier de la Légion d'honneur.

PASCALIS (JACQUES-JOSEPH), député de 1837 à 1848, né à Barcelonnette (Basses-Alpes), le 30 novembre 1793, mort à Bougival (Seine-et-Oise) le 26 mars 1872, se fit inscrire au bureau d'Aix (1817). Favorable à la révolution de juillet, il devint procureur du roi à Marseille, puis procureur général à Amiens, maître des requêtes au conseil d'Etat et enfin chef de division aux affaires civiles et des sceaux au ministère de la Justice. Elu, le 4 novembre 1837, député du 5^e collège du Var (Brignoles), par 190 voix (269 votants, 343 inscrits), contre 73 à M. de Clappiers, il fut nommé, au commencement de 1838, avocat général à la cour de Cassation, et dut se représenter devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 1^{er} septembre de la même année, par 161 voix (162 votants, 343 inscrits). Il fut ensuite successivement réélu, le 2 mars 1839, par 175 voix (239 votants, 344 inscrits), contre 62 voix à M. de Clappiers; le 9 juillet 1842, par 169 voix (176 votants, 377 inscrits); le 1^{er} août 1846, par 189 voix (358 votants, 405 inscrits), contre 166 voix à M. de Fabry. M. Pascalis vota constamment avec le centre, fit partie de la coalition contre le ministère Molé, approuva la dotation du duc de Nemours, les fortifications de Paris et l'indemnité Pritchard, et repoussa les incompatibilités, l'adjonction des capacités et la proposition relative aux députés fonctionnaires. Officier de la Légion d'honneur du 4 mai 1844, M. Pascalis fut destitué en 1848, et acheta alors une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation. Nommé conseiller à la cour de Cassation en 1850, président de la chambre civile en 1860, et commandeur de la Légion d'honneur le 14 août 1863, il fut admis à la retraite en 1868.

PASQUIER (ETIENNE-DENIS, DUC) député de 1815 à 1821, pair de France et ministre, né à Paris le 21 avril 1767, mort à Paris le 5 juillet 1862, « fils de Etienne Pasquier et de Anne-Thérèse-Nicole Gauthier », appartenait à une famille de robe qui comptait parmi ses membres Estienne Pasquier, l'auteur des *Recherches sur la France*. Son père, le 14^e sur 29 de la liste des parlementaires traduits au tribunal révolutionnaire le 1^{er} floréal an II, sous cette mention: « Etienne Pasquier, âgé de 58 ans, ex-noble, ci-devant conseiller de grand-chambre au parlement de Paris », fut condamné à mort et guillotiné le même jour. Etienne-Denis fit ses études au collège de Juilly et devint, avec dispense d'âge, conseiller au parlement de Paris en 1787, presque à la veille de la suppression de ces corps judiciaires. Sous la Terreur, il épousa

la veuve du comte de Rochefort, fut arrêté, resta deux mois incarcéré à Saint-Lazare, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Eloigné pendant quelques années des affaires publiques, il se rallia à l'empire, et, par la protection de Cambacérés, fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat le 11 juin 1806, baron de l'empire le 29 novembre 1808, conseiller d'Etat le 8 février 1810, et procureur du sceau des titres. Le 10 octobre de la même année, il remplaça Dubois à la préfecture de police. Quelque temps auparavant, il avait été nommé officier de la Légion d'honneur. Lors de la conspiration du général Malet, il fut arrêté, conduit à la Force, et ne fut remis en liberté que grâce à l'intervention du général Hulín. Malgret cet incident, il fut maintenu en fonctions, et servit l'empereur avec zèle. En 1814, il entra en pourparlers avec M. de Nesselrode, au moment de l'entrée des alliés à Paris, prit les mesures d'ordre que comportait la situation, et n'adhéra au gouvernement provisoire que le 14 avril. Il donna sa démission de préfet de police, et fut appelé, le 21 mai, à la direction générale des ponts et chaussées. L'empereur le laissa sans emploi aux Cent-Jours, bien que M. Pasquier crût à l'avenir de l'empire restauré (lettre du 15 avril 1815), et qu'il fut décidé à prêter serment à l'Acte additionnel (lettre au comte d'Hauterive du 15 avril). La seconde Restauration, qui s'en tint au fait plus qu'aux sentiments, le dédommagea de la disgrâce de l'empereur en le nommant garde des sceaux et ministre de l'Intérieur par intérim, dans le cabinet Fouché-Talleyrand (9 juillet 1815). Dans cette importante fonction, il sut montrer autant d'habileté que de courage, résista aux extravagantes réclamations de Blücher et de Mülling, et prit des mesures pour que la dissolution de l'armée de la Loire n'occasionnât aucun trouble. Il blâma, dit-on, la réaction royaliste, les excès de la terreur blanche, l'assassinat de Brune, l'exécution de Labédoyère et de Ney, et s'efforça de faire prévaloir des idées modérées. Il quitta le pouvoir avec Talleyrand, le 25 septembre 1815, fut promu, le 28 du même mois, grand-croix de la Légion d'honneur, et nommé ministre d'Etat et membre du conseil privé. Elu, le même jour (22 août 1815), député du grand collège de la Sarthe, par 153 voix (166 votants, 228 inscrits), et du grand collège de la Seine, par 98 voix (183 votants, 230 inscrits), il opta pour la Seine, et fut réélu dans ce dernier collège, le 4 octobre 1816, par 102 voix (183 votants, 228 inscrits), et, le 20 septembre 1817, par 3,874 voix (7,378 votants, 9,677 inscrits). Après avoir dirigé, en 1816, les travaux de la commission des créances étrangères, il fut appelé, la même année, à la présidence de la Chambre, qu'il conserva jusqu'au moment où il entra (19 janvier 1817) dans le ministère Richelieu en qualité de garde des sceaux, ministre de la Justice. Il approuva la loi Lainé relative au nouveau mode électoral, la loi Gouvion-Saint-Cyr sur le recrutement, et la suppression des cours prévôtales. Cependant les résultats de la nouvelle loi électorale, au renouvellement de 1818, amenèrent la retraite du cabinet et de M. Pasquier, le 18 décembre 1818. Celui-ci refusa de reprendre un portefeuille dans le ministère Dessolle-Decazes, et crut devoir provoquer une révision nécessaire de la loi électorale du 5 février 1817. Cette question divisa le ministère. M. Decazes appuya M. Pasquier, mais les autres ministres, Gouvion-Saint-Cyr, Dessolle et Louis, donnèrent leur démission. M. Pasquier hérita du portefeuille des

Affaires étrangères (19 novembre 1819), dans le cabinet remanié. Il resta ministre après l'assassinat du duc de Berry, dans le nouveau ministère Richelieu, se signala par l'habileté avec laquelle il défendit les mesures qui suspendaient la liberté individuelle et la liberté de la presse, et mettaient les futures élections entre les mains des 10 ou 12,000 gros propriétaires royalistes. « Oui, je demande l'arbitraire, déclara-t-il, parce que quand on sort de la légalité ce ne peut être que pour un but important, pour un grand objet à remplir. Les lois d'exception n'appartiennent qu'aux gouvernements libres et eux seuls ont le droit d'en avoir. » Ces idées triomphèrent. Les élections partielles de 1821 consolidèrent la majorité ultra-royaliste, et, après la discussion de l'Adresse, et le vote de la phrase : « Nous vous félicitons, sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de la couronne », phrase dont Louis XVIII se montra fort blessé, M. de Richelieu donna sa démission, et M. Pasquier l'imita (13 décembre 1821). Le 24 septembre précédent, il avait été nommé pair de France; il fut admis à la pension de retraite, comme ministre des Affaires étrangères, le 13 février 1822. A la Chambre haute, il se rapprocha de l'opposition constitutionnelle, vota contre le droit d'aînesse, contre le sacrilège, contre la loi de tendance, contre la conversion de la rente; dans ses improvisations, d'une abondante facilité, il faisait preuve d'une rare présence d'esprit, et d'un sang-froid dédaigneux de toutes les attaques. En 1828, il refusa d'entrer dans le ministère Martignac, et se rallia, en 1830, au gouvernement de Louis-Philippe: il aurait dit à cette occasion: « Le serment politique est une contremarque pour rentrer au spectacle. » Nommé président de la Chambre des pairs le 3 août 1830, fonctions qu'il occupa jusqu'à la révolution de février 1848, M. Pasquier dirigea en cette qualité les procès des ministres de Charles X, des insurgés d'avril, de Fieschi, de Barbès, du prince Louis-Napoléon Bonaparte après la tentative de Boulogne, des ministres Teste et Cubières; en cette dernière circonstance, Victor Hugo prétend que M. Pasquier fut au-dessous de sa tâche: « Il avait 82 ans, dit-il, et, à 82 ans, on n'affronte ni une femme, ni une foule. » M. Pasquier n'avait alors en réalité que quatre-vingts ans. Il soutint la politique personnelle du roi, et, lors de la coalition de 1839, fut du côté de M. Molé. Grand-chancelier de France en 1837 (titre que le roi fit revivre en son honneur), et créé duc le 14 décembre 1844, il avait désiré être de l'Académie française, comme « ami des lettres »: il en fut élu membre le 27 février 1842, à la place de M. de Frayssinous, et de préférence à Alfred de Vigny. La révolution de 1848 mit fin à cette carrière politique si remplie. Deux ans avant sa mort, le duc Pasquier disait avec vérité: « Je suis l'homme de France qui ait le plus connu les divers gouvernements qui se sont succédés chez nous: je leur ai fait à tous leur procès. » Son petit-neveu, Edme-Armand-Gaston d'Audiffret-Pasquier, aujourd'hui sénateur, a hérité de son titre de duc. On a du duc Pasquier: *Discours et opinions* (1842, 4 volumes).

PASQUIER. — Voy. BOIS-ROUVRAY (CHEVALIER DE).

PASQUIER. — Voy. FRANCLIEU (MARQUIS DE).

PASSERAT DE SILANS (MARIE-AUGUSTIN-FRANÇOIS), député de 1813 à 1815 et de 1817 à 1820, né à Seyssel (Ain) le 24 janvier 1770, mort à Seyssel en 1852, « fils de messire Anthelme Melchior Passerat de Silans et de Eléonore Montanier de Vens », fit ses études chez les oratoriens de Tournon; au moment de la Révolution, il émigra à Lausanne, où il fut obligé pour vivre de travailler dans une maison de banque. Revenu en France et rayé de la liste des émigrés sous le gouvernement consulaire, il devint maire de sa commune, conseiller général du canton de Seyssel, chevalier de la Légion d'honneur, et fut élu, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur, député de l'Ain au Corps législatif. Il en sortit en 1815, rallié aux Bourbons, et fut réélu député du grand collège de l'Ain, le 20 septembre 1817, par 208 voix (301 votants, 636 inscrits) contre 66 à M. Durand. Il prit place parmi les constitutionnels, et, non réélu au renouvellement quinquennal de 1820, fut nommé conseiller à la cour des Comptes.

PASSY (HIPPOLYTE-PHILIBERT), député de 1830 à 1843, pair de France, ministre, représentant en 1849, né à Garches (Seine-et-Oise) d'une famille originaire de Gisors (Eure), le 25 octobre 1793, mort à Paris le 1^{er} juin 1880, était fils « du citoyen Louis-François Passy, ancien commis aux exercices de la recette générale de Soissons, âgé de trente-quatre ans environ, et de dame Hélène-Pauline-Jacquette Daure ». Son père, emprisonné par le Terrorisme, sauvé par le 9 thermidor, fut receveur général du département de la Dyle (Bruxelles) sous le premier empire. Destiné à l'état militaire, Hippolyte-Philibert entra, en 1809, à l'école de Saumur, devint lieutenant de husards en 1822, prit part aux dernières campagnes de Napoléon, et donna sa démission après Waterloo. Hostile au gouvernement royal, il partit pour la Louisiane et les Antilles, lut en mer le livre d'Adam Smith: *La richesse des nations*, et prit goût à l'économie politique. De retour en France, il se retira près de Gisors, s'occupa d'agriculture, et aussi de politique, et collabora aux journaux d'opposition, notamment au *National*, à sa création. Le 28 octobre 1830, le grand collège du département de l'Eure, appelé à réélire ses trois députés par suite de refus de serment, élut M. Passy par 201 voix, sur 365 votants et 420 inscrits. Il siégea dans le tiers-parti, fut rapporteur du budget de 1831, et fut successivement réélu, le 5 juillet 1831, dans le 5^e collège de l'Eure (Louviers) par 169 voix sur 306 votants et 379 inscrits, contre 83 à M. Germain Petit et 35 à M. Dupont de l'Eure; et, le 21 juin 1834, par 239 voix sur 304 votants et 419 inscrits, contre 52 à M. de Bois-Guilbert. Il devint l'économiste du centre gauche, fut encore, en 1832, rapporteur du budget, parla sur les questions financières, et accepta, le 10 novembre 1834, le portefeuille des Finances dans le court ministère Bassano, qui ne dura que quatre jours. Ce passage au pouvoir l'obligea à se représenter devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 6 décembre 1834, par 259 voix sur 280 votants et 468 inscrits; il fut appelé en même temps à la vice-présidence de la Chambre qu'il conserva, sauf pendant ses ministères, jusqu'en 1839. Ami de Thiers, il défendit avec lui les lois de septembre, et accepta, dans son ministère, le portefeuille du Commerce (22 février 1836); à cette occasion, ses électeurs le réélurent, le 19 mars, par 301 voix sur 319 votants. Il tomba avec le

cabinet (25 août), sur la question des affaires d'Espagne, combattit le ministre Molé qui vint après, fut réélu député, le 4 novembre 1837, par 276 voix sur 302 votants et 522 inscrits, et, lors du triomphe de la coalition, reçut du roi (janvier 1839) la mission de constituer un ministère. Il ne put aboutir, et fut encore réélu, à Louviers, le 2 mars 1839, par 339 voix sur 439 votants et 546 inscrits. Nommé ministre des Finances dans le cabinet présidé par le maréchal Soult (12 mai 1839), son mandat de député lui fut confirmé, le 8 juin suivant, par 254 voix sur 264 votants. Comme ministre, il proposa à la Chambre (20 février 1840) d'accorder au duc de Nemours une dotation annuelle de 500,000 francs; l'échec de la proposition entraîna la chute du cabinet (1^{er} mars), et M. Passy reprit sa place de député sur les bancs de la Chambre. Réélu, le 9 juillet 1842, par 261 voix sur 267 votants, il fut appelé à la pairie le 16 décembre 1843, fut rapporteur de la loi de finances, et nommé commandeur de la Légion d'honneur le 24 avril 1845. Il avait succédé en 1833, comme membre de l'Académie des sciences morales et politiques, à M. de Talleyrand. Bien que non élu à l'Assemblée constituante, il entra, le 20 décembre 1848, comme ministre des Finances, dans le premier cabinet du prince Louis-Napoléon, présidé par Odilon Barrot; en cette qualité, il s'opposa à la réduction de l'impôt du sel, proposa, pour équilibrer le budget de 1850, une surtaxe sur les successions et donations, sur les biens de main-morte, un impôt de 1 pour 100 sur le revenu, et le rétablissement de l'impôt des boissons. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée législative, dans deux départements: dans l'Eure, le 1^{er} sur 9, par 57,854 voix sur 93,065 votants et 125,952 inscrits, et dans la Seine, le 9^e sur 28, par 117,138 voix, sur 281,140 votants et 378,043 inscrits. Il opta pour l'Eure, et resta dans le cabinet Odilon Barrot, remanié le 2 juin suivant, jusqu'au 31 octobre. Il appuya le gouvernement présidentiel jusqu'au coup d'Etat de décembre exclusivement. Retiré alors de la vie publique, il se consacra à des travaux économiques. Il était un des fondateurs de la Société d'économie politique (1845). On a de lui: *Des systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale* (1853); *Les causes de l'inégalité des richesses* (1849); *Les formes de gouvernement*: il collabora aussi au *Journal des Economistes*, à la *Revue de législation*, etc.

PASSY (FRANÇOIS-ANTOINE), député de 1837 à 1848, né à Garches (Seine-et-Oise), le 23 avril 1792, mort à Gisors (Eure) le 10 octobre 1873, frère du précédent, fut référendaire à la cour des Comptes sous la Restauration, devint préfet de l'Eure le 5 août 1830, et donna sa démission en 1837, pour se présenter à la députation; il fut élu, le 4 novembre suivant, dans le 3^e collège de l'Eure (Les Andelys), par 309 voix (374 votants, 515 inscrits), et fut réélu, le 2 mars 1839, par 351 voix (363 votants). Nommé, par le cabinet dont son frère faisait partie, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur, il dut se représenter devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 15 juin 1839, par 273 voix (277 votants). Destitué par le ministre Thiers, le 1^{er} mars 1840, il accepta, le 29 octobre suivant, dans le cabinet Guizot, le poste de sous-secrétaire à l'Intérieur, fonctions qu'il exerça

jusqu'en 1848. Il dut encore, de ce chef, se représenter, en 1840, devant ses électeurs qui le réélurent, le 12 décembre, par 239 voix (280 votants); son mandat lui fut en outre renouvelé, le 9 juillet 1842, par 278 voix (480 votants, 594 inscrits), contre 186 voix à M. de Mentreuil, et, le 1^{er} août 1846, par 463 voix (611 votants, 686 inscrits). M. Passy vota pour la dotation du duc de Nemours, contre les incompatibilités, pour l'indemnité Pritchard, et, rendu à la vie privée par la révolution de février, s'occupa d'agronomie. Il a été nommé à ce titre membre de l'Académie des sciences. On a de lui: *Carte géologique du département de l'Eure* (1857).

PASSY (LOUIS-CHARLES-PAULIN), représentant en 1871, député de 1876 à 1889, né à Paris le 4 décembre 1830, fils du précédent, fut élève de l'École des Chartes (1850), puis de l'École de droit, Archiviste paléographe et docteur en droit (1857), membre de la société des Antiquaires de France, il s'occupa de travaux de législation, d'économie politique, d'histoire littéraire, collabora à la *Revue des Deux Mondes*, au *Journal des Economistes*, à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, et publia, outre ses thèses et un travail sur Corneille, *Frochet, préfet de la Seine* (1867). M. Louis Passy, qui appartenait, sous l'Empire, à l'opposition orléaniste, se présenta, le 1^{er} juin 1863, comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de l'Eure: il réunit 9,081 voix contre 17,702 au candidat officiel élu, M. Suchet d'Albuféra. Le 24 mai 1869, les circonscriptions du département ayant été modifiées, il se porta candidat à la fois dans la 1^{re} et dans la 4^e, et obtint, sans être élu, dans l'une 5,872 voix contre 14,403 à M. d'Albuféra, député sortant réélu, et 4,533 à M. Alexis Papon, de l'opposition démocratique, et, dans l'autre 7,219 voix. Conseiller municipal de Gisors lors de la guerre de 1870, il défendit courageusement contre les exigences des ennemis les intérêts de ses concitoyens, et entra à l'Assemblée nationale, comme représentant de l'Eure, le 8 février 1871, élu, le 2^e sur 8, par 49,201 suffrages sur 59,749 votants et 122,706 inscrits. Il prit place au centre droit, fut membre de la commission du budget et rapporteur du projet relatif aux indemnités à accorder aux départements envahis, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil. Il soutint d'abord la politique de Thiers, puis signa la déclaration Target, et le 24 mai 1873, se prononça pour la démission de Thiers, et s'associa au vote du septennat, à celui de la loi des maires, de l'état de siège, etc. Nommé, le 2 août 1874, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances, il contribua à la réforme postale, à la réorganisation des services financiers de la ville de Paris, à l'établissement du bureau de législation et de statistique au ministère des Finances, et conserva ses fonctions sous les ministères qui se succédèrent jusqu'au 16 mai 1877. Absent lors du scrutin sur l'amendement Wallon, il se rallia, le 25 février 1875, au vote des lois constitutionnelles. Candidat conservateur constitutionnel à la Chambre des députés, le 20 février 1876, dans l'arrondissement des Andelys, il fut élu par 8,122 voix (14,203 votants, 17,290 inscrits), contre 5,871 à M. Besnard, siéger comme précédemment au centre droit, opinâ avec la minorité monarchiste, et se montra partisan de l'acte du 16 mai 1877, après lequel il résigna cependant son poste au ministère

des Finances. En revanche, le gouvernement du maréchal l'ayant désigné comme son candidat officiel aux Andelys, le 14 octobre 1877, M. Louis Passy fut réélu député par 8,171 voix (11,847 votants, 17,701 inscrits), contre 6,495 à M. Milliard, républicain. Il continua d'opiner avec la droite, vota contre les ministères républicains de la législature, intervint dans les discussions économiques, et obtint le renouvellement de son mandat, le 21 août 1881, par 7,591 suffrages (13,899 votants, 17,250 inscrits), contre 3,880 à M. Bongrand et 2,352 à M. de Molen. Adversaire des cabinets Ferry et Gambetta, il se prononça contre les crédits à la tribune, soutint les intérêts de la minorité monarchiste, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. M. Passy est administrateur du Crédit foncier.

PASSY (FRÉDÉRIC), député de 1881 à 1889, né à Paris le 20 mai 1822, fils d'un conseiller maître à la cour des comptes, et neveu du précédent, fit ses études aux collèges Louis-le-Grand et Bourbon, se fit recevoir avocat, publia une brochure sur la réforme de l'enseignement secondaire, et entra comme auditeur au conseil d'Etat en 1846. Il en sortit en 1848, se livra aux études économiques, collabora à la *Revue Contemporaine*, au *Journal des Economistes*, au *Correspondant*, et publia notamment la *Question des Octrois*, *L'Ancien régime et la Révolution*, *L'Assistance intellectuelle*, etc. A partir de 1860, il fit des cours et conférences d'économie politique successivement à Montpellier, à Bordeaux, à Nice, et à l'Association philotechnique de Paris. Au moment de l'affaire du Luxembourg (1867), il provoqua la fondation de la *Ligne internationale et permanente de la paix*, d'où sortit plus tard la *Société française pour l'arbitrage entre nations*, dont M. Passy est aujourd'hui le président; il a également fondé et présidé la Société pour la propagation de l'instruction parmi les femmes. Candidat aux élections législatives dans les Bouches-du-Rhône, le 27 avril 1873, pour remplacer M. Heiriès décédé, il échoua avec 17,197 voix, contre 55,830 à l'élu, M. Lockroy. Il était conseiller général de Seine-et-Oise depuis 1874, lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1881, au second tour de scrutin, député du 8^e arrondissement de Paris, par 4,738 voix sur 9,434 votants et 16,228 inscrits, contre 4,682 à M. Godelle, député sortant, conservateur. Il prit place à gauche, parla sur les syndicats professionnels, sur la réglementation des heures de travail, sur les colonies, défendit les doctrines du libre-échange, réclama la suppression des octrois, et soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de la Seine, il ne passa pas au premier tour, et, admis, au second tour, sur la liste de concentration républicaine, fut élu, le 14^e sur 38, par 287,172 voix sur 416,886 votants et 564,338 inscrits. M. Passy reprit sa place à gauche, com-

battit l'expulsion des princes, continua à prendre part avec une compétence incontestée aux discussions économiques, et vota, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques (3 février 1877), chevalier de la Légion d'honneur (1880). On a de lui, outre les ouvrages cités plus haut : *De la souveraineté temporelle des papes* (1860); *La Question des jeux* (1872); *La solidarité du travail et du capital* (1875), etc.

PASTORET (CLAUDE - EMMANUEL - JOSEPH - PIERRE, MARQUIS DE), député en 1791, et au Conseil des Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur, pair de France, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 24 décembre 1755, mort à Paris le 28 septembre 1840, fils d'un lieutenant général de l'amirauté de Provence, fit ses humanités chez les Oratoriens de Lyon, son droit à Aix, voyagea en Italie, et, en 1781, devint conseiller à la cour des aides de Paris. Peu après il publia deux Mémoires : *Quelle a été l'influence des lois maritimes des Rhodiens sur la marine des Grecs et des Romains?* (1784), et *Zoroastre, Confucius et Mahomet comparés comme sectaires, législateurs et moralistes* (1787) qui lui méritèrent d'entrer à l'Académie des inscriptions. Maître des requêtes l'année suivante (1788), puis directeur général des travaux politiques sur la législation et l'histoire, il se montra favorable à la Révolution, fut trois fois président des assemblées électorales de Paris, refusa à la fin de 1790 les portefeuilles de la Justice et de l'Intérieur que Louis XVI lui fit offrir, et fut élu, en 1791, procureur général syndic du département de Paris. En cette qualité, il demanda à la Constituante, au nom de la députation de Paris qu'il représentait, la transformation de l'église Sainte-Genève en Panthéon patriotique. Elu, le 3 septembre 1791, député du département de Paris à l'Assemblée législative, le 3^e sur 24, par 458 voix (814 votants), il présida l'Assemblée le 3 octobre suivant, siégea à droite, parmi les constitutionnels, et prit souvent la parole avec une autorité qui le faisait écouter des membres les plus turbulents de la gauche. Le 31 décembre, le département de Paris ayant demandé à être admis le lendemain à l'Assemblée pour lui présenter ses hommages, Pastoret s'éleva contre un cérémonial « indigne d'hommes vrais », et fit voter qu'on ne recevrait plus, à l'avenir, aucune félicitation au jour de l'an. Il demanda des mesures répressives contre les émigrés, l'abolition de l'adresse à la couronne au renouvellement de l'année, la suppression des désignations purement honorifiques, vota pour la suppression de l'Université de Paris et fit un long discours pour proposer d'élever une statue de la Liberté sur les ruines de la Bastille. Mais dès qu'il s'aperçut que les réformes qu'il avait été le premier à réclamer menaçaient de plus en plus l'autorité royale, il s'employa à la protéger. Plusieurs fois il monta à la tribune pour séparer la cause de Louis XVI de celle de ses conseillers, et il protesta contre le 20 juin. Après le 10 août, il dut pourvoir à sa propre sûreté, s'enfuit en Provence, puis en Savoie, d'où il ne revint qu'après la chute de Robespierre. Elu, le 24 vendémiaire an IV,

député du Var, au Conseil des Cinq-Cents, par 136 voix (215 votants), et appelé, quelques jours plus tard (6 décembre), à l'Institut, il prit place au Conseil parmi les modérés, parla en faveur de la liberté de la presse, des prêtres fugitifs et des parents d'émigrés, défendit les royalistes Brottier et Lavilleurnois, demanda que les restes de Montesquieu fussent transférés au Panthéon, proposa la fermeture des Sociétés populaires et accusa les directeurs Barras, Rewbell et La Revellière de fomenter des troubles et d'attirer la haine du peuple sur l'Assemblée. Condamné à la déportation au 18 fructidor, il put échapper aux poursuites. Après avoir parcouru la Suisse et l'Italie il reentra en France sous le gouvernement consulaire, resta quelques mois à Dijon en surveillance, puis fut nommé membre du conseil des hôpitaux en 1801, professeur de droit au collège de France en 1804, membre de la Légion d'honneur (26 frimaire an XII), chevalier de l'Empire (27 juillet 1808), professeur de philosophie à la faculté des lettres (1^{er} juillet 1809), et comte de l'Empire le 9 janvier 1810. Deux fois candidat de la Seine au Sénat conservateur, il vit ce choix ratifié par Napoléon le 14 décembre 1809. Pastoret ne s'y fit pas remarquer. Secrétaire du Sénat en 1814, il refusa de participer aux actes qui amenèrent la déchéance de l'empereur. Louis XVIII le chargea de rédiger la charte constitutionnelle, et l'appela à la pairie le 4 juin 1814. M. de Pastoret se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, reçut du roi le titre de marquis en 1817, et fut nommé membre de l'Académie française le 24 août 1820, en remplacement de Volney. Vice-président de la Chambre des pairs, grand-officier de la Légion d'honneur le 1^{er} mai 1821, grand-croix le 19 août 1823, ministre d'Etat et membre du conseil privé en 1826, il fut appelé aux fonctions de chancelier de France en 1829 à la place de M. Dambray. En 1830, il fut destitué de toutes ses fonctions publiques pour refus de serment, et devint, en 1834, tuteur des enfants du duc de Berry, charge à laquelle il s'employa avec beaucoup de dévouement malgré son grand âge. Louis XVIII lui avait donné pour devise: *Bonus semper et fidelis*, par allusion aux deux chiens qui supportaient ses armes. M. de Pastoret a publié: *Eloge de Voltaire* (1779); *Des lois pénales* (1790, 2 volumes); *Rapport fait au conseil général des hôpitaux* (1816); *Histoire de la législation* (1817-1837, 11 volumes); il a en outre collaboré aux *Archives littéraires de l'Europe*, à l'*Histoire littéraire de la France*, aux *Ordonnances des rois de la troisième race*, dont il a publié les tomes XV à XX.

PASTORET (NICOLAS, CHEVALIER), député au Corps législatif de l'an XIII à 1810, né à Arlon (Luxembourg) le 16 septembre 1739, mort le 30 juin 1810, « fils d'Antoine Pastoret et d'Anne-Dorothee Delahaye », fut reçu avocat en 1762, devint, en 1777, membre du conseil souverain de l'impératrice Marie-Thérèse à Luxembourg, et, en 1787, membre du conseil d'appel de l'empereur Joseph II. Sous la domination française, il fut nommé (an III) président du tribunal supérieur provisoire au nom de la République, puis président du tribunal civil à Luxembourg. Président du tribunal criminel de Luxembourg (28 floréal an VIII), il fut choisi par le Sénat conservateur, le 4^e jour complémentaire de l'an XII, pour représenter le département des Forêts au Corps législatif où il siégea jusqu'en 1810. Chevalier de l'Empire du 5 août 1809.

PASTORET (AMÉDÉE-DAVID, MARQUIS DE), sénateur du second Empire, né à Paris le 2 janvier 1791, mort à Paris le 18 mai 1857, fils du marquis de Pastoret (*voy. plus haut*), fit ses études au lycée Napoléon, fut envoyé à Rome, en 1809, comme secrétaire général du ministre de l'Intérieur du gouvernement provisoire, devint auditeur au conseil d'Etat (décembre de la même année), passa à la section du service étranger, et administra en cette qualité, comme intendant de l'empereur, la Russie-Blanche en 1812, et les pays allemands au delà de l'Elbe en 1813. Sous-préfet de Corbeil le 7 avril 1813, puis de Chalon-sur-Saône en janvier 1814, il se rallia au gouvernement des Bourbons, remplit une mission extraordinaire dans l'Est en 1814, et devint successivement maître des requêtes (même année), commissaire du roi au sceau de France (1817), gentilhomme de la chambre (1820), membre du conseil général de la Seine (1822), membre libre de l'Académie des Beaux-Arts (1823), commandeur de la Légion d'honneur (1824), et conseiller d'Etat en service extraordinaire (1825). Il refusa, en 1830, comme son père, de prêter serment à Louis-Philippe, et se mêla alors assez activement aux menées légitimistes. On l'accusa même d'avoir trempé dans le complot des tours de Notre-Dame. Il eut comte de Chambord, dont il était l'ami, le chargea, en 1840, d'administrer ses biens en France. Après la révolution de février, M. de Pastoret se montra sympathique au gouvernement du prince Louis-Napoléon, qui le nomma sénateur le 31 décembre 1852, grand officier de la Légion d'honneur en 1853, et membre de la commission municipale de Paris en 1855. On a de lui: *Les Troubadours*, poème (1813); *Des moyens mis en usage par Henri IV pour s'assurer la couronne* (1815 et 1819); — *Les Normands en Italie ou Salerne, délivrée*, poème (1818); — *Sur Monseigneur le duc de Berry* (1820); — *Récits historiques* (1826); — *Histoire de la chute de l'empire grec, 1400-1480* (1829); — enfin quelques romans historiques, dont l'un, *Le duc de Guise à Naples* (1825), fut vivement attaqué dans le journal *Le Globe*.

PASTURE (CHARLES-HENRI, CHEVALIER DE LA), député de 1815 à 1816, et de 1820 à 1827, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 10 août 1773, mort à Vernon (Eure) le 12 avril 1854, « fils de messire Pierre-Antoine-François de la Pasture de Kerchocq, chevalier seigneur de Kerchocq, Wioves et autres lieux, ancien mousquetaire du roi, et de dame Marie-Catherine-Agathe d'Acary de la Rivière », était ancien capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, conseiller général et maire d'Irreville (Eure), lorsqu'il fut élu député, le 22 août 1815, par le collège de l'Eure, avec 122 voix (203 votants, 260 inscrits). Il siégea dans la majorité, proposa d'améliorer le sort des ecclésiastiques et prit part à la discussion du budget. Réélu, le 4 novembre 1820, dans le 1^{er} arrondissement électoral de l'Eure (Evreux), par 248 voix (423 votants, 558 inscrits), contre 171 à M. Duméilet, et, le 25 février 1824, par 245 voix (394 votants, 442 inscrits), contre 145 à M. Duméilet, il continua de figurer dans la majorité royaliste, et quitta la vie politique aux élections de 1830.

PATAÏLLE (ALEXANDRE-SIMON) député de 1827 à 1837, né à Dijon (Côte-d'Or) le 24 décembre 1781, mort à Maxilly-sur-Saône (Côte-d'Or) le 21 août 1857, entra dans la magistrature

ture sous l'empire, et fut nommé, le 9 avril 1806, substitué du procureur général à la cour impériale de Gènes, avocat général à la même cour en 1811, puis, aux Cent-Jours, avocat général à Nîmes. Révoqué le 1. juin 1815, il devint maire de Saint-Christol (Hérault), et fut remplacé comme procureur du roi près le tribunal de première instance de Nîmes, le 27 janvier 1819; mais ayant refusé de s'associer, avec l'énergie requise, à la répression des complots bonapartistes dans le Midi, il fut de nouveau destitué en 1822, et se fit inscrire au barreau de Nîmes. Élu, le 17 novembre 1827, député du 1^{er} arrondissement électoral de l'Hérault (Montpellier), pas 308 voix (599 votants, 680 inscrits), il prit place parmi les indépendants, vota l'adresse des 221, et ne fut pas réélu aux élections du 13 juin 1830, n'ayant obtenu que 221 voix contre 400 à l'élu, M. Durand-Fajon, et 106 à M. Renouvier. Après les journées de juillet, M. Pataille adhéra au gouvernement nouveau, fut nommé par Dupont de l'Eure procureur général à la cour d'Aix le 10 août 1830, premier président de la même cour le 30 août suivant, et fut élu député, le 28 octobre de la même année, dans le grand collège des Bouches-du-Rhône, par 324 voix (547 votants, 1,529 inscrits), en remplacement de M. Pardessus, dont l'élection avait été annulée. Réélu, le 5 décembre 1831, dans le 1^{er} collège des Bouches-du-Rhône (Marseille), par 69 voix (119 votants, 256 inscrits), contre 58 à M. Amedée Jaubert, en remplacement de M. Arnavaud démissionnaire, il se montra hostile aux mesures libérales, et demanda la suppression de toutes les associations patriotiques. Il échoua, le 21 juin 1834, dans le 5^e collège du Var (Brignoles), avec 120 voix contre 122 à l'élu, M. de Pontevès, député sortant; mais il fut élu, dans ce dernier collège, le 6 septembre de la même année, par 129 voix (242 votants, 294 inscrits), contre 110 au député sortant, M. de Pontevès, dont l'élection avait été invalidée. M. Pataille vota les lois de septembre et de disjonction, prit fréquemment la parole et s'attira, par l'ardeur de son dévouement à M. Guizot, les attaques des journaux libéraux. Nommé conseiller à la cour de Cassation le 17 octobre 1841, il siégea, sous la seconde République, dans les hautes cours de Bourges et de Versailles, et fut mis à la retraite le 9 mai 1857, avec le titre de conseiller honoraire. Officier de la Légion d'honneur (29 août 1846).

PATISSIER (SOSTHÈNE), représentant en 1871, député de 1876 à 1878, né à Bresson (Allier) le 4 février 1827, avocat à Moulins, conseiller général de l'Allier, fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Allier à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 7, par 50,550 voix (76,640 votants, 106,359 inscrits). Il prit place au centre gauche, vota pour la paix, pour l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre la loi des maires, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Candidat républicain au Sénat, dans l'Allier, le 30 janvier 1876, il échoua avec 188 voix sur 385 votants; mais il fut élu, le 20 février suivant, député de la 2^e circonscription de Moulins, par 8,427 voix (11,058 votants, 18,253 inscrits), contre 2,076, à M. Léon Riant. Il continua de siéger à la gauche modérée, et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, par 9,135 voix (15,259 votants, 18,751 inscrits), contre 3,884 voix à M. Thomas, il soutint

la politique scolaire, coloniale et ce moment des ministères républicains, et posa sa candidature aux élections du 21 août 1881; mais sa conduite politique ayant été blâmée par ses électeurs dans une réunion publique préparatoire (9 août), il se retira avant le scrutin.

PATRAS. — Voy. CAMPAIGNO (COMTE DE).

PATRIN (EUGÈNE-LOUIS-MELCHIOR), membre de la Convention, né à Lyon (Rhône) le 3 avril 1742, mort à Saint-Vallier (Rhône) le 15 août 1815, étudia les sciences naturelles, fit des voyages en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, visita la Sibirie (1780-1787), et rapporta de cette excursion une collection de minéraux du plus grand prix. Élu, peu après son retour à Paris, le 7 septembre 1792, député du département de Rhône-et-Loire à la Convention nationale, il vota en ces termes dans le procès du roi : « Louis a mérité mille fois la mort; mais si son existence est utile à la république, qu'il soit condamné à vivre. Oui, son existence est utile, puisque sa mort est dangereuse. Louis mort, son fils devient formidable par ses malheurs et son innocence. Je vote pour la réclusion. » Suspect sous le régime révolutionnaire, il fut arrêté en juillet 1793, et remis en liberté peu de temps après. Attaché en qualité de surveillant à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, puis (1804) bibliothécaire de l'École des mines à laquelle il avait fait don de sa collection minéralogique, il se fit encore connaître par un ingénieux système sur l'organisation du globe, et sur l'origine des volcans et des matières qu'ils rejettent. On a de lui de curieux ouvrages de science, entre autres, une *Histoire naturelle des minéraux* (1801).

PATRON DE LESCOUT. — Voy. AUX-LALLY (MARQUIS D').

PATURLE (JACQUES), député de 1830 à 1837, et pair de France, né à Lyon (Rhône) le 24 mai 1779, mort au château de Lormois (Nord) le 21 juin 1858, « fils du sieur Pierre Paturle, orfèvre, et de demoiselle Jeanne Ducros, son épouse », était négociant à Paris, lorsqu'il fut élu, le 28 octobre 1830, député du Nord, au grand collège, par 1,141 voix (1,446 votants, 2,895 inscrits). Il soutint de ses votes la monarchie de Louis-Philippe, devint député du 8^e arrondissement de Paris, le 24 septembre 1831, en remplacement de Daunou, qui avait opté pour Brest, par 334 voix sur 665 votants, fut encore réélu député, le 21 juin 1834, par 379 suffrages sur 647 votants et 850 inscrits, contre 137 à M. Bouvattier et 126 à M. Daunou, prêta son appui à toutes les mesures favorables au gouvernement, et fut appelé, le 3 octobre 1837, à siéger dans la Chambre des pairs. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée. Officier de la Légion d'honneur.

PAUL DE CHATEAUDOUBLE (JEAN-ANTOINE-EMMANUEL), député de 1815 à 1831, né à Castellane (Basses-Alpes) le 25 décembre 1774, mort à Paris le 12 octobre 1846, émigra à la Révolution, servit à l'armée de Condé et ne rentra en France qu'à la fin de l'empire. Il salua avec joie le retour des Bourbons, qui le firent chevalier de Saint-Louis. Quand il apprit le débarquement de l'empereur au golfe Juan, il voulut faire marcher la garde nationale du